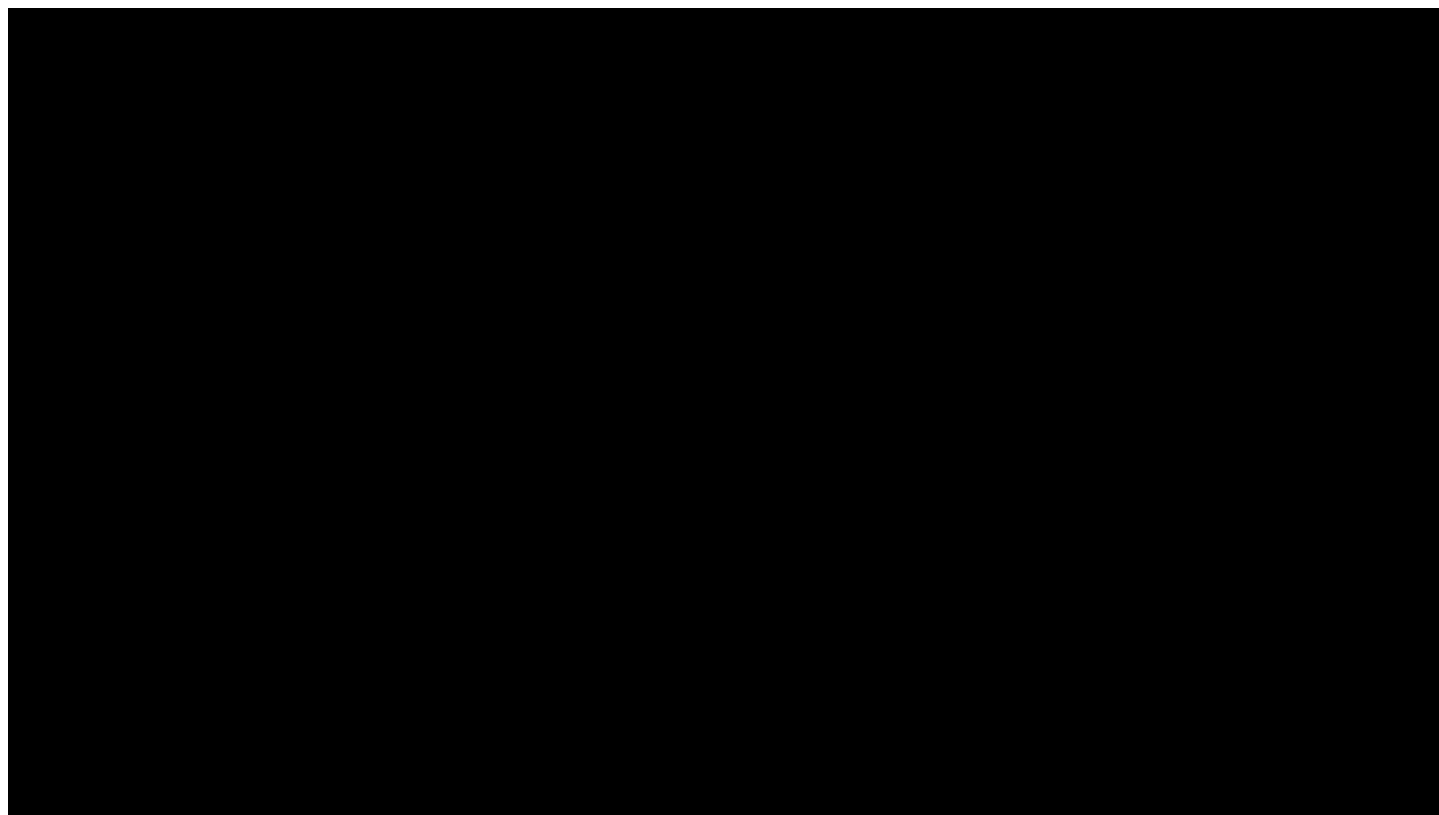


Squats : la navrante histoire de la Fédération française de triathlon

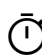
À peine acheté, son siège social a été squatté durant quatre ans, avec la bénédiction implicite de la mairie de Saint-Denis. L'association sportive n'a jamais pu l'occuper.

Par Erwan Seznec



Publié le 01/12/2022 à 09h00 - Modifié le 01/12/2022 à 11h37



 Temps de lecture : 3 min

[Je m'abonne à 1€ le 1er mois](#)

A lors que l'Assemblée nationale examine une proposition de loi visant à accélérer les expulsions de squatteurs, la Fédération française de triathlon (FFtri) ne dit mot, mais n'en pense pas moins. Pendant plus de quatre ans, en effet, ce qui devait être son siège social a été squatté.

Le bâtiment de 700 mètres carrés se trouve au 31, rue Marcel-Sembat, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Fin 2012, la FFTri l'achète à la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), car elle se trouve à l'étroit dans ses locaux de la Plaine Saint-Denis. À peine l'acte de vente signé, la FFTri met des architectes au travail. Les travaux d'aménagement doivent commencer à la fin de l'été 2013. Ils ne débiteront jamais car, entre-temps, le 31, boulevard Marcel-Sembat a été squatté.

L'occupant illégal est particulièrement expérimenté. Il s'agit du collectif Attiéké (du nom d'un plat ivoirien), qui milite, pêle-mêle, contre la « rénovation urbaine imposée » de la Seine-Saint-Denis, contre « les profits des entreprises privées » et pour « la régularisation des sans-papiers ».

Lieux de culture alternative

L'Attiéké se revendique d'une tradition ancienne qui a sans doute connu son apogée à Berlin, des années 1970 aux années 1990. Des collectifs, parfois proches de la mouvance anarchiste, ont squatté des immeubles inoccupés pour en faire des lieux de culture alternative. Ils ont fait des émules partout, y compris en France.

Les pouvoirs publics les ont souvent ouvertement encouragés. À Paris, dans les années 2000, la mairie et le ministère de la Culture soutenaient La Générale à Belleville (19^e arrondissement), ainsi que le Théâtre de Verre (10^e) ou encore le squat Rivoli (1^{er}).

ALSISE

Maison squattée à Marseille : la locataire expulsée de force

De la même manière, à Saint-Denis, la municipalité va laisser faire. « On s'est rapproché des élus locaux quand on a été squattés, mais ils n'ont jamais rien fait pour nous aider », déplore un cadre de la FFTri. Et pour cause : la ville y trouve son compte. Au fil des mois, l'Attiéké devient un centre communal d'action sociale bis, hébergeant des cours d'alphabétisation et de cuisine, des projections de film, des soirées apéro et un atelier de réparation de vélo.

Trêve hivernale

L'ensemble peut inspirer la sympathie, mais il a un coût, supporté par une petite fédération (25 salariés et 60 000 licenciés). Décidément à l'étroit dans ses locaux, la FFTri doit louer des salles pour ses réunions, tout en remboursant un emprunt et en payant les charges pour un bâtiment qu'elle ne peut pas occuper. Bien entendu, elle a immédiatement introduit des recours pour expulser l'Attiéké. Elle est dans son droit. L'issue ne fait aucun doute. Elle va gagner, mais quand ? Les délais de procédure se comptent en mois, les appels sont suspensifs, il faut compter avec la trêve hivernale... Les squatteurs jouent la montre avec succès.

C'est seulement le 17 août 2017 que l'Attiéké est mis dehors. L'arrêté d'expulsion datait du 19 décembre 2016. Il a fallu huit mois pour le faire exécuter.

Des centaines de milliers d'euros perdus

Pour la FFTri, le pire reste à venir. Dans un communiqué, les animateurs du squat dionysien le décrivaient comme « une joyeuse brèche dans cette période ultra-réactionnaire et répressive ». Concrètement, « les squatteurs ont laissé derrière eux un bâtiment dans un état épouvantable, explique un cadre de la fédération. Il a fallu évacuer des tonnes d'immondices et remettre pratiquement les locaux à nu pour tout refaire ». Les reportages enthousiastes sur l'expérience d'autogestion de l'Attiéké ne montraient décidément pas tout.

À L'ESSE

Lutte contre le squat : les huissiers mobilisés

Le chantier est si considérable que la FFTri va renoncer à déménager. Le Covid-19 étant passé par là, elle a opté pour davantage de télétravail. Pour elle, l'addition de cette expérience amère se chiffre en centaines de milliers d'euros.

Acheté 1,16 million d'euros en 2012, le 31, rue Marcel-Sembaud a été revendu, cinq ans plus tard, pour 905 000 € seulement, après que son propriétaire a supporté, pendant plus de quatre années, des mensualités d'emprunt, des taxes foncières, des frais de gardiennage et des frais d'avocats.

Le tout a été indolore pour les licenciés qui ont payé l'addition, en dernière analyse : quelques euros par personne, pas davantage. Une entreprise privée aurait peut-être mis la clé sous la porte. L'expérience a toutefois laissé un goût amer à la FFTri. Elle est restée à la Plaine Saint-Denis, où elle est installée désormais... rue de la Justice.

LA RÉDACTION DU POINT VOUS CONSEILLE

● À Nantes, l'exaspération des habitants face aux « zones de non-droit »

● « Face à l'insécurité, la législation est défailante »

SOCIÉTÉ

16 Commentaires

Par agur le 01/12/2022 à 11:23

Ce qui est le plus évident c'est que tous ces médias et autres bien pensants - noms protégés par la censure - approuvent ces comportements : qui ne dit mot, consent !

Par Alainlalanne le 01/12/2022 à 11:19

Lors d'un contrôle de gendarmerie à dans les Landes nous roulions doucement et on nous arrête. Tout est en règle, on repart et coup de sifflet, la voiture de mon épouse a un des feus de stop arrière qui ne s'allume pas, elle a la boîte d'ampoule, elle la change mais cela ne marche pas donc elle a une amende, durée de l'immobilisation un bon quart d'heure. Pendant qu'elle remplit les formalités dans la gendarmerie du village une voiture arrive en excès évident de vitesse, le gendarme siffle, le type écrase le frein et bifurque vers le parking, le gendarme fait un bond en arrière de peur d'être écrasé ! Il regarde ses papiers et lui dit « C'est bon, allez y ». Le gars démarre en trombe, heurte le pare-chocs de notre voiture et

disparaît, le gendarme n'a rien fait !

Je me suis tu car si je m'étais exprimé lui faisant remarquer qu'il ne lui avait même pas reproché d'être en excès de vitesse ou d'avoir heurté notre voiture il pouvait m'accuser de l'avoir insulté et comme il est assermenté j'étais bon pour une amende alors que j'étais de bonne foi.

Les lois qui protègent les squatters entrés de force dans le logement de quelqu'un et qui le condamne 3 fois moins que le légitime occupant qui l'en chasserait par la force sont infâmes et les députés qui ont osé décider que c'est 3 ans de prison si vous récupérez par la force vos vêtements, vos papiers personnels et votre lit ne méritent aucun respect.

Par sdracs le 01/12/2022 à 11:12

Tout squatteur, j'ai bien dit squatteur c. A. D toute personne qui occupe un lieu illégalement devrait être expulsée immédiatement point barre... !

La majorité de nos politiques n'ont pas de c... S, ils sont laxistes, peureux, inutiles, incapables de prendre les vraies décisions et c'est pour cela que tout va à volo et qu'ils ne sont pas crédibles !